

RÈGLEMENT DU LOTO

ARTICLE 1

- 1 Lot pour 1 ligne
- 1 Lot pour 2 lignes
- 1 Lot pour 3 lignes (Le carton complet)

ARTICLE 2

- 1 seul gagnant par partie (Ex-aequo possible)

ARTICLE 2 bis

Impérativement, le gagnant doit se signaler dans la seconde qui suit la sortie du dernier numéro, qui vient de le faire gagner, la main levée et en criant très fort QUINE en direction du podium. Il appartient au gagnant de s'assurer qu'il a été entendu du podium, et ce, avant la sortie d'un nouveau numéro, à défaut, son tour serait perdu.

ARTICLE 3

Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ou les lignes gagnantes, du ou des gagnants, sous peine de nullité.

ARTICLE 4

En cas d'ex-aequo, le gagnant est désigné par tirage au sort. Le gagnant est désigné par tirage au sort: le plus grand numéro tiré l'emporte.

ARTICLE 5

Le tirage au sort se fera par le meneur de jeu à l'aide d'un moyen approprié qui sera annoncé en début de partie.

ARTICLE 6

Les cartons sont valables pour toute la durée de la soirée.

ARTICLE 7

L'achat de cartons pourra se faire pendant toute la soirée.

ARTICLE 8

Tous les litiges seront réglés par l'association organisatrice.

ARTICLE 9

Ne démarquez pas avant d'y avoir été invité par l'animateur, sinon les réclamations éventuelles ne seront pas recevables.

ARTICLE 10

Seuls les cartons achetés auprès de l'association organisatrice pour ce loto sont autorisés et valides.

ARTICLE 11

Le fait de participer à ce loto implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.

GENERALITES

- 1 - Des lots de différentes valeurs sont mis en jeu par l'animateur
- 2 - Des cartons de jeux sont mis à la disposition des joueurs pendant toute la durée du loto (selon disponibilité). Chaque carton comporte 3 lignes horizontales de 5 nombres imprimées et pris au hasard des nombres de 1 à 90 inclus.
- 3 - Un animateur tire au hasard, par un moyen approprié, et un à un, les numéros qui servent au jeu. Au cours d'une partie, un numéro ne peut-être tiré plusieurs fois. Chaque numéro est mis en mémoire sur un tableau visible de tous les joueurs.
- 4 - Les joueurs doivent marquer par un pion sur leurs cartons le numéro qui vient d'être tiré, si celui-ci y figure. Des pions sont à disposition.
- 5 - Un joueur a gagné lorsqu'il a, une, deux ou trois lignes complètement marquée(s) sur un même carton. Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ou les lignes gagnantes, du ou des gagnants, sous peine de nullité.
- 6 - Lorsqu'un joueur a gagné, il doit le faire savoir en se manifestant très fort pour que le jeu soit stoppé, et cela avant qu'un nouveau numéro soit tiré, sous peine de perdre son lot, le jeu continuerait alors pour un nouveau gagnant.
- 7 - Pour commencer une nouvelle partie, il est nécessaire de "démarquer" (enlever tous les pions des cartons) mais ATTENTION ! Il ne faut le faire que sur l'invitation de l'animateur. En effet, une partie peut continuer en cas d'erreur d'un gagnant.
- 8 - Avant chaque partie, l'animateur présente le lot et indique le nombre de ligne(s) à remplir pour gagner ce lot.
- 9 - Un règlement est mis à disposition sur les tables
- 10 - Le fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple de ce règlement

- Le règlement des LOTOS par l'article 56 de la loi 88-13 du 5 janvier 1988 portant modification de l'article 6 de la loi du 21 mai 1836, et de l'arrêté ministériel du 27 janvier 1988